



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen



# **Document complémentaire au référentiel du BEPA spécialité Travaux paysagers**

*Document de travail septembre 2010*

## Sommaire

Ce document complémentaire du référentiel de diplôme est destiné aux équipes pédagogiques.

1. Présentation du BEPA Travaux paysagers	3
2. Présentation des fiches compétences - SPS	3
3. Les fiches compétences du BEPA Travaux paysagers	6
Annexe : Textes réglementaires, autres références et liste des BEPA du champ professionnel Nature - Jardin - Paysage - Forêt	15

*Ce document, qui réunit les fiches compétences relatives à l'emploi d'ouvrier en Aménagements paysagers, est complémentaire au référentiel du diplôme de BEPA. Il est indissociable de ce référentiel, qui est l'outil de référence des enseignants et doit être consulté dans sa globalité, quelle que soit leur spécialisation.*

## **1. Présentation du BEPA Travaux paysagers**

Le Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux paysagers du ministère chargé de l'agriculture relève du champ professionnel Nature - jardin - paysage - forêt.

Cette spécialité est rattachée à la spécialité Travaux paysagers du baccalauréat professionnel.

Le BEPA est une certification intermédiaire qui s'inscrit dans un cursus de baccalauréat professionnel en 3 ans. Sa délivrance est indépendante de celle du bac pro.

Ce diplôme national atteste d'une qualification professionnelle. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le référentiel du diplôme comporte :

- un référentiel professionnel qui caractérise les activités professionnelles des emplois d'ouvrier en aménagements paysagers visés par le diplôme,
- et un référentiel de certification qui précise les capacités générales et professionnelles requises pour l'obtention du diplôme et donne le règlement d'examen.

Il peut être téléchargé sur le site chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/textes-et-references-specifiques/bepa.html>

## **2. Présentation des fiches compétences**

Les référentiels de diplômes sont des documents réglementaires destinés à être consultés ou utilisés par différentes catégories d'usagers : les enseignants, les personnes chargées de la gestion du système, les professionnels du secteur, les apprenants, les parents d'élèves... C'est pourquoi ces documents ne présentent que les éléments indispensables à ces usagers.

D'autres informations, utiles au travail des équipes pédagogiques tant pour préparer la formation que l'évaluation ou encore pour organiser les phases d'alternance, sont réunies sous forme de fiches appelées « fiches compétences » dans ce document complémentaire. Ces informations proviennent de la phase d'ingénierie qui a permis d'élaborer le référentiel professionnel du diplôme.

**Les fiches compétences** sont issues de l'analyse du travail et s'appuient sur le repérage de situations professionnelles *significatives*, reconnues par les professionnels (employeurs et salariés titulaires des emplois) comme particulièrement révélatrices de la compétence<sup>1</sup>.

Les situations et les ressources<sup>2</sup> décrites dans ces fiches ne constituent pas une liste exhaustive et certaines sont actualisables. Ont été retenues celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour

---

<sup>1</sup> Parmi les critères utilisés pour leur détermination peuvent être cités : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

<sup>2</sup> Le terme « ressources » est entendu au sens de tout ce sur quoi s'appuie le professionnel pour exercer avec compétence ses activités : les ressources peuvent être des connaissances (savoirs), des savoir-faire, des comportements... dont la combinatoire permet la compétence. N'ont été retenues dans les fiches compétences que les

exercer le métier dans une majorité de configurations observées. Une fiche est élaborée pour chaque champ de compétences suffisamment homogène pour être distingué. La liste des situations significatives et les champs de compétences correspondants figurent dans le référentiel professionnel du diplôme. Elle est reproduite dans ce document (page suivante).

Les fiches sont toutes structurées sur le même modèle<sup>3</sup>. Elles précisent pour chaque champ de compétences :

- des éléments de contexte : finalité du travail, responsabilité et autonomie du salarié, environnement de travail, indicateurs de réussite.
- les ressources à mobiliser pour mettre en œuvre efficacement les activités : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les fiches permettent d'appréhender la nature des emplois et des activités des futurs diplômés. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

### **Utilisation des fiches compétences pour la formation et l'évaluation**

Les fiches compétences donnent des indications aux équipes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, en particulier pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent aussi être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel.

Remarque : Les fiches compétences concernent la description de situations professionnelles maîtrisées par des professionnels confirmés. Les équipes tiendront compte dans la préparation des évaluations que les capacités attestées par le diplôme ne visent pas ce niveau de maîtrise mais celui nécessaire à l'insertion dans l'emploi.

---

« ressources » qui peuvent être acquises par la formation ou par l'expérience. C'est pourquoi n'y figure aucune mention d'aptitudes ou de qualités personnelles.

<sup>3</sup> Les définitions des rubriques des fiches compétences sont téléchargeables sur la même page internet que le référentiel et le document complémentaire.

## Situations professionnelles significatives

L'analyse des emplois et l'analyse du travail effectuées pour élaborer le référentiel professionnel ont permis d'identifier un certain nombre de situations professionnelles significatives de la compétence (SPS). Ces situations ont été indiquées par les professionnels comme représentatives du cœur du métier. Elles sont peu nombreuses et elles mobilisent les compétences-clés nécessaires à l'exercice du métier.

Le tableau suivant, extrait du référentiel professionnel, présente les SPS des emplois visés par le BEPA Travaux paysagers. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des compétences qu'elles mobilisent et la finalité visée.

<b>Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences</b>		
<b>Champ de compétences</b>	<b>SPS</b>	<b>Finalités</b>
<b>Communication et réaction en situation professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relations interpersonnelles durant l'activité (équipe et clients)</li> <li>✓ Signalement des anomalies</li> <li>✓ Transmission d'informations</li> </ul>	Contribuer au fonctionnement de la vie professionnelle et sociale au sein de l'entreprise en communiquant avec ses interlocuteurs immédiats
<b>Organisation du travail dans une logique de chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail</li> <li>✓ Organisation de son travail dans l'espace d'intervention et avec les autres opérateurs de l'équipe</li> <li>✓ Vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité et du respect de la réglementation</li> <li>✓ Enregistrement des données relatives à l'activité</li> </ul>	Préparer pour chaque activité les conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches, pour rationaliser le travail et atteindre, autant que possible, le résultat recherché
<b>Intervention sur le végétal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travaux de semis et de plantation.</li> <li>✓ Travaux d'entretien du végétal</li> <li>✓ Mise en œuvre de méthodes de protection des végétaux</li> </ul>	Réaliser des opérations visant à garantir le développement des végétaux dans le respect des consignes et de l'environnement
<b>Intervention sur l'espace (hors végétal)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travaux de terrassement</li> <li>✓ Réalisation des implantations</li> <li>✓ Travaux de maçonnerie paysagère</li> <li>✓ Montage, mise en place et maintenance des installations et infrastructures</li> </ul>	Réaliser les travaux conformément aux consignes
<b>Utilisation et entretien courant des matériels et équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conduite et manipulation en sécurité du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux</li> <li>✓ Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils</li> <li>✓ Entretien et rangement des matériels, outils et équipements</li> </ul>	Optimiser les travaux prescrits en utilisant les matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité

### **3. Les fiches compétences du BEPA Travaux paysagers**

#### **Champs de compétences du BEPA Travaux paysagers**

- 1. Communication et réaction en situation professionnelle**
- 2. Organisation du travail dans une logique de chantier**
- 3. Intervention sur le végétal**
- 4. Intervention sur l'espace (hors végétal)**
- 5. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements**

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, reproduite dans les pages suivantes.

<b>1. Communication et réaction en situation professionnelle</b>	
<b>Situations professionnelles significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relations interpersonnelles durant l'activité (équipe et clients)</li> <li>✓ Signalement des anomalies</li> <li>✓ Transmission d'informations</li> </ul>
<b>Finalité :</b>	
Contribuer au fonctionnement de la vie professionnelle et sociale au sein de l'entreprise en communiquant avec ses interlocuteurs immédiats	
<b>Responsabilité/autonomie :</b>	
On attend du salarié qu'il réagisse de façon appropriée en fonction de ce qu'il reçoit comme information et de ce qu'il observe. Il connaît le périmètre de ses responsabilités et ses marges d'initiative.	
<b>Environnement de travail :</b>	
<p>Le salarié « ouvrier paysagiste » travaille dans le cadre d'une entreprise paysagiste ou d'une collectivité territoriale. Il exerce son activité sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. L'organisation du travail du travail varie selon la taille et le type d'organisme employeur. Le salarié travaille cependant le plus souvent en équipe (au minimum 2) et prend le plus souvent ses consignes le matin soit directement auprès du chef d'entreprise ou d'un chef d'équipe dans les entreprises ayant plusieurs salariés ou les collectivités.</p> <p>Le salarié est en relation permanente avec son supérieur hiérarchique direct, souvent le chef d'équipe ou le chef de chantier.</p> <p>Il est en relation fréquente avec le client ou l'utilisateur avec lesquels il est amené à communiquer.</p> <p>Le salarié peut être amené à guider le travail d'ouvriers non qualifiés, de stagiaires ou d'apprentis et à encadrer un chantier à plusieurs pour des tâches précises et simples.</p>	
<b>Indicateurs de réussite :</b>	
<p>Compréhension et mise en œuvre des consignes reçues</p> <p>Réaction face à une situation dégradée, détection d'anomalies</p> <p>Régularité des échanges avec les interlocuteurs principaux</p>	
<b>Savoir-faire et comportements professionnels</b>	<b>Savoirs</b>
<p>S'exprimer oralement de façon claire et précise</p> <p>Comprendre des consignes orales ou transcrites sur différents types de supports</p> <p>Partager ses réflexions, demander des explications, rechercher des informations complémentaires</p> <p>Repérer et signaler les situations inhabituelles ou les anomalies en fonction de leur gravité estimée</p> <p>Auto-évaluer son travail et rendre compte du travail fait</p> <p>Associer à son travail et/ou guider des ouvriers non qualifiés, des apprentis ou des stagiaires le cas échéant</p>	<p>Règles fondamentales de la communication interpersonnelle</p> <p>Bases lexicales et grammaticales de l'expression écrite</p> <p>Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle</p> <p>Bases du fonctionnement d'une entreprise paysagère, d'une collectivité territoriale, d'une association, leurs caractéristiques générales en terme d'organisation</p> <p>Sources du droit : code du travail, conventions collectives...</p>

## 2. Organisation du travail dans une logique de chantier

<b>Situations professionnelles significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail.</li> <li>- Organisation de son travail dans l'espace d'intervention et avec les autres opérateurs de l'équipe.</li> <li>- Vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité et du respect de la réglementation</li> <li>- Enregistrement des données relatives à l'activité</li> </ul>
<b>Finalité :</b>	
Préparer pour chaque activité les conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches, pour rationaliser le travail et atteindre, autant que possible, le résultat recherché.	
<b>Responsabilité/ autonomie :</b>	
<p>L'organisation du travail relève de la responsabilité de l'employeur. Le salarié doit quant à lui respecter toutes les consignes qui visent la protection de sa santé et de sa sécurité et celle des autres salariés. Il doit également appliquer toutes les réglementations et règles de bonnes pratiques visant au respect de l'environnement.</p> <p>Il inscrit son activité dans le cadre général de l'organisation du travail de l'entreprise ou de la collectivité, en fonction des objectifs à court et moyen terme du ou des responsables. Dans le cas de chantiers nécessitant d'être à plusieurs, un chantier de création ou d'arrosage, l'organisation ne relève pas de sa seule responsabilité, mais sa capacité à s'inscrire dans un travail collectif et coordonné est particulièrement attendue.</p>	
<b>Environnement de travail :</b>	
<p>La délimitation des fonctions exercées par le salarié dépend du type de structure (entreprise, collectivité, association...), de sa taille, du type d'activité, de son niveau de mécanisation...</p> <p>Pour ses activités quotidiennes, le salarié travaille rarement seul mais en équipe restreinte.</p> <p>Sur le chantier, il doit faire preuve d'une certaine capacité d'organisation pour enchaîner les différentes activités en cohérence, dans un souci de rentabilité et de sécurité.</p> <p>En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), les consignes sont données soit pour un jour, soit pour plusieurs jours.</p>	
<b>Indicateurs de réussite :</b>	
<p>Respect des procédures prédéfinies, adaptation à l'organisation du travail de l'entreprise ou de la collectivité</p> <p>Conformité de l'enchaînement des activités aux contraintes et aux objectifs définis pour la période considérée</p> <p>Remise en état des locaux et du matériel</p> <p>Adaptation de la gestion du temps consacré à la tâche ou l'activité</p> <p>Qualité des enregistrements</p>	
<b>Savoir-faire et comportements professionnels</b>	<b>Savoirs</b>
<p>Anticiper sur le déroulement d'un chantier pour préparer le matériel et les installations et raisonner son intervention pour un résultat optimal</p> <p>Identifier les risques encourus à son poste de travail et en tenir compte dans la préparation de son travail</p> <p>Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération et respecter les horaires.</p> <p>Prendre en compte les risques météorologiques</p> <p>Nettoyer et ranger les matériels en fin de chantier</p> <p>Eliminer les déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur dans l'entreprise ou la collectivité</p> <p>Le cas échéant, prendre en compte le respect d'un cahier de charges dans l'organisation du travail</p> <p>Faire preuve de réactivité</p>	<p>Besoins en temps de travaux et principes généraux d'organisation du travail dans une entreprise du paysage</p> <p>Postures permettant une économie de l'effort</p> <p>Impact des activités sur l'environnement et précautions à prendre qui relèvent de l'organisation</p> <p>Principaux risques professionnels relatifs au secteur professionnel et au poste de travail</p> <p>Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail : principes généraux de la prévention des risques professionnels, démarche d'évaluation, droit de retrait du salarié</p>



### 3. Intervention sur le végétal

#### Situations professionnelles significatives

- ✓ Travaux de semis et de plantation.
- ✓ Travaux d'entretien du végétal
- ✓ Mise en œuvre de méthodes de protection des végétaux

#### Finalité :

Réaliser des opérations visant à garantir le développement des végétaux dans le respect des consignes et de l'environnement.

#### Responsabilité / autonomie :

Le salarié assure les travaux sur la base des consignes d'un chef de chantier, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. En cours de réalisation il doit assurer, le plus souvent en autonomie, la cohérence et la complémentarité des différentes activités générées par le chantier dans un souci d'efficacité et de sécurité. Il doit s'adapter au contexte rencontré tant technique que relationnel.

Il s'informe et est informé des conséquences de son travail et plus globalement de l'impact du chantier sur l'environnement (protection des eaux, érosion, impact sur la biodiversité...).

Pour les traitements phytosanitaires, il doit référer à son supérieur avant d'agir. En matière de taille, il est responsable de ses appréciations, coupes et interventions (réorientation, remplacement, restructuration).

Il est responsable de l'entretien courant du matériel qu'il utilise.

L'ouvrier a un rôle important dans l'observation et la surveillance des végétaux et doit faire part des anomalies constatées à son supérieur.

#### Environnement de travail :

Activité de plein air soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité de certaines opérations. Le travail est réalisé le plus souvent en équipe restreinte. Si le travail repose essentiellement sur des aspects techniques, le salarié agit dans le cadre d'une activité de service qui implique souvent des situations de communication avec le client ou l'utilisateur.

Le salarié utilise, avec une fréquence variable selon les travaux, des matériels motorisés et des produits chimiques et/ou organiques. Les risques liés à l'utilisation de ces matériels et de ces produits sont plus ou moins élevés pour le salarié qui doit respecter les règles de sécurité et la réglementation en vigueur.

L'usage des engins de terrassement est quasiment indispensable et peut être rendu particulièrement délicat, voire dangereux, lorsqu'il est utilisé en zone très aménagée et avec de nombreux réseaux.

Le travail réalisé en milieu urbain peut entraîner des risques spécifiques.

#### Indicateurs de réussite :

Organisation du travail

Qualité de l'entretien des végétaux

Traitement des déchets du chantier

Respect des règles d'utilisation des matériels, nettoyage et rangement

Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels

Respect du dosage des produits phytosanitaires (aucune erreur)

Précision du réglage du pulvérisateur lors des traitements phytosanitaires

Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
<p>Effectuer un engazonnement            Entretien des pelouses            Tondre des pelouses            Effectuer les plantations sur végétaux non ligneux            Effectuer des plantations d'arbres ou d'arbustes            Tailler des végétaux arbustifs en massif et en haie (taille de formation, taille d'entretien courant, taille des haies ou de formes spécifiques)            Arroser un gazon, des plantes à massif, des arbustes...            Effectuer le travail du sol            Planter les massifs floraux saisonniers            Effectuer l'apport d'amendements et d'engrais            Effectuer les traitements phytosanitaires : préparer les produits en suivant les consignes et réaliser l'application            Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux traitements phytosanitaires            Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux travaux de taille et d'élagage            Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux travaux de propreté            Préparer les mélanges nécessaires au fonctionnement des moteurs thermiques            Effectuer le réglage des appareils</p>	<p>Notions de biologie et physiologie des végétaux d'ornement utilisés en travaux paysagers            Types de sol et substrats            Catégories d'amendements et d'engrais et principaux rôles            Rôles du drainage et de l'arrosage            Principaux ennemis, symptômes et/ou dégâts et moyens de lutte correspondants            Notion de contrôles visuels et de seuil d'intervention            Produits phytosanitaires et usage            Bases de calcul (règle de 3) pour le calcul des doses            Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux            Risques de l'activité pour la sécurité, la santé et l'environnement            Procédures d'hygiène et de protection de l'individu            Nature et rôle des opérations à réaliser après traitement : vidange du fond de cuve, nettoyage du pulvérisateur, gestion des effluents, des emballages...            Caractéristiques des matériels nécessaires aux interventions sur le végétal            Normes et réglementation liés aux réseaux</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier toute anomalie concernant l'état sanitaire du végétal et l'impact sur son développement pour agir à bon escient : communiquer ou intervenir selon le cas            Mettre un végétal en valeur            Avoir le geste juste en général – et au niveau de la taille en particulier            Maîtriser les gestes professionnels permettant une rapidité et une régularité d'exécution compatibles avec la préservation de son intégrité physique et de sa santé à long terme            Adapter sa pratique à des situations différentes</p>	<p>Auto-évaluer les résultats de son travail            Etre vigilant aux risques encourus pendant les activités            Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail</p>

#### 4. Intervention sur l'espace

##### Situations professionnelles significatives

- ✓ Travaux de terrassement
- ✓ Réalisation des implantations
- ✓ Travaux de maçonnerie paysagère
- ✓ Montage, mise en place et maintenance des installations et infrastructures

##### Finalité :

Réaliser les travaux conformément aux consignes

##### Responsabilité / autonomie :

Le salarié assure les travaux sur la base des consignes d'un chef de chantier, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. En cours de réalisation il doit assurer, le plus souvent en autonomie, la cohérence et la complémentarité des différentes activités générées par le chantier dans un souci d'efficacité et de sécurité. Il doit s'adapter au contexte rencontré tant technique que relationnel. Il s'informe et est informé des conséquences de son travail et plus globalement de l'impact du chantier sur l'environnement (protection des eaux, érosion, biodiversité...). Le salarié peut décider du moment et de la nature des interventions. Il est responsable de l'entretien courant du matériel qu'il utilise.

Le salarié reçoit des consignes précises sur les travaux à réaliser en général sous forme de plan. Il est rarement seul pour effectuer toutes les interventions.

##### Environnement de travail :

Activité de plein air soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité de certaines opérations. Le travail est réalisé le plus souvent en équipe restreinte. Si le travail repose essentiellement sur des aspects techniques, le salarié agit dans le cadre d'une activité de service qui implique souvent des situations de communication avec le client ou l'utilisateur.

Le salarié utilise, avec une fréquence variable selon les travaux, des matériels motorisés et des produits chimiques et/ou organiques. Les risques liés à l'utilisation de ces matériels et de ces produits sont plus ou moins élevés pour le salarié qui doit respecter les règles de sécurité et la réglementation en vigueur.

L'usage des engins de terrassement est quasiment indispensable et peut être rendu particulièrement délicat, voire dangereux, lorsqu'il est utilisé en zone très aménagée et avec de nombreux réseaux.

Le travail réalisé en milieu urbain peut entraîner des risques spécifiques.

##### Indicateurs de réussite :

Planéité, pente des dallages

Étanchéité des raccords

Régularité du travail et respect des consignes

Communication sur les observations effectuées

Choix et utilisation des outils et matériels en fonction des contraintes du chantier

Respect des procédures de montage des matériels

Précision des mesures, réalisation de l'autocontrôle du travail

Respect du matériel et des engins utilisés

<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoirs identifiés par les professionnels</b>
<p>Lire un plan  Réaliser les implantations : traçage, piquetage  Réaliser en sécurité l'ouverture et le rebouchage de tranchées, de fosses, de trous...  Réaliser les travaux de préparation du sol en vue de la mise en place des réseaux divers, mise en place de terres, fond de forme, décompactage, nivellement  Utiliser un motoculteur  Assembler suivant un plan les éléments d'un réseau : raccords, filtres, vannes...  Poser les réseaux (hors arrosage), les bordures...  Réaliser les dallages et les pavages  Installer des équipements de parcs et de jardins  Réaliser un scellement  Identifier les risques encourus au cours des activités  Respecter les règles de sécurité et les principes de protection de la personne  Repérer des gestes inappropriés et les corriger</p>	<p>Caractéristiques du sol en tant que support d'éléments inertes.  Rôle du drainage  Caractéristiques des matériaux utilisés pour la maçonnerie paysagère, les surfaces minérales, les réseaux divers, les clôtures, portails, éléments décoratifs...  Notions de base sur la conception d'un réseau  Normes et réglementations liées aux réseaux  Notions de base en mathématiques</p>
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Repérer une situation critique et transmettre l'information  Prendre l'initiative de l'intervention à réaliser au vu des observations effectuées  Apprécier l'état du terrain et adapter son intervention en conséquence.  Maîtriser les gestes professionnels avec une rapidité et une régularité d'exécution compatible avec la préservation de son intégrité physique et sa santé à long terme  Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d'accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal  Réaliser la totalité de la mise en place en autonomie</p>	<p>Veiller à la précision et au soin des gestes  Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail  Signaler rapidement des anomalies ou des dysfonctionnements observés  Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir  Faire preuve de rigueur dans les contrôles visant à garantir sa sécurité, celle du matériel des autres personnels et du public</p>

## 5. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements

### Situations professionnelles significatives

- ✓ Conduite et manipulation en sécurité du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux
- ✓ Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils
- ✓ Entretien et rangement des matériels, outils et équipements

### Finalité :

Optimiser les travaux prescrits en utilisant les matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité.

### Responsabilité / Autonomie :

En préalable à toute utilisation d'engins et matériels, le salarié doit évaluer les facteurs de risques générés par leur conduite et leur utilisation et respecter les règles de sécurité. Il travaille sous l'autorité d'un chef de chantier mais il possède un degré d'autonomie important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Il doit veiller à sa propre sécurité, à celle des personnes travaillant avec lui ainsi qu'à celle des biens, équipements et installations présents sur le chantier. Il veille à ne pas mettre en danger des personnes extérieures au chantier.

Il a la responsabilité du contrôle et de l'entretien quotidien de son engin et/ou matériel et peut suivant les engins et les types d'entreprises assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau.

### Environnement de travail :

Selon les besoins de l'entreprise et les exigences du chantier, le salarié conduit et/ou utilise différents matériels et engins :

- mini-tracteur avec des outils portés ou semi portés
- matériels nécessaires à la mise en place de gazon
- mini-chargeur
- mini-pelleteuse
- mini-chargeuse-pelleteuse...

Il utilise et/ou conduit ces matériels et engins seul mais son activité est intégrée au sein d'une équipe.

Il est amené à travailler à l'atelier où il assure le contrôle et/ou la maintenance conditionnelle des matériels et/ou engins utilisés.

### Indicateurs de réussite :

Choix des outils et matériels utilisés

Choix des carburants et lubrifiants

Adaptation du régime du moteur de l'engin et de la vitesse d'avancement

Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels

Réalisation des enregistrements liés à l'entretien

Remise en ordre des locaux et du matériel

Régularité du travail et respect des consignes

Respect de la sécurité, respect des consignes d'utilisation des matériels, respect du code de la route...

<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoirs identifiés par les professionnels</b>
<p>Charger et décharger le matériel en sécurité            Atteler le matériel : mise en place de la prise de force, vérification des protections et branchements électriques et hydrauliques            Vérifier le Poids Total Roulant Autorisé            Conduire un mini tracteur avec des outils portés ou semi portés            Utiliser les matériels nécessaires à la mise en place de gazon            Utiliser un mini-chargeur : charger de la terre ou des matériaux, transporter des végétaux, niveler, régaler une couche de matériau, décaisser            Utiliser une mini-pelleteuse : réaliser une tranchée, un trou de plantation ; arracher une souche ; effectuer un curage, un nivelage ; décaisser            Utiliser une mini-chargeuse-pelleteuse            Vérifier la mise en sécurité des matériels et installations</p>	<p>Notions de mécanique, circuits hydrauliques et pneumatiques            Notions de physique et risques liés à l'utilisation des matériels : équilibre, centre de gravité            Réglementation relative à la conduite des engins            Notions sur la réglementation en matière de protection de l'environnement            Notions de base en mathématiques (proportions, volumes)            Notion de densité</p>
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Manier les engins avec habileté et sûreté dans les situations difficiles            Apprécier la globalité du chantier pour en améliorer l'organisation</p>	<p>Accorder une vigilance permanente aux règles de sécurité et de prévention des risques professionnels            Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail            Faire preuve de rigueur dans les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel            Faire preuve de rigueur et méthode dans le travail demandé et dans le respect des consignes</p>

## **Annexe : Textes réglementaires, autres références et liste des BEPA du champ professionnel Nature-jardins-paysage-forêt**

⇒ Décret n° 2009-1007 du 24 août 2009 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles.

⇒ Arrêté du 17 juillet 2009 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux paysagers.

⇒ NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2009-2100 - Date: 01 octobre 2009

Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E1 du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles rénové accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation.

⇒ NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2009-2114 du 12 novembre 2009

Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs des épreuves E2 et E3 des spécialités du champ professionnel « Aménagement » du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation.

⇒ CIRCULAIRE DGER/POFE/N2008-2003 du 23 janvier 2008 Recommandations pédagogiques concernant le renforcement de l'enseignement relatif aux produits phytosanitaires, notamment en matière de préservation de la santé et de l'environnement.

⇒ Références des B2i Collège et Lycée (cf. capacité C 4 du référentiel de certification : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable).

<http://www.b2i.education.fr/index.php>

⇒ Prévention des risques professionnels : la réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

<http://www.inrs.fr/>

⇒ NOTE DE SERVICE DGFAR/SDTE/N2007-5028 du 23 août 2007 : Accidents du travail liés aux travaux réalisés dans ou sur les arbres (exclusion faite des travaux concernant les arbres forestiers).

### **Autres BEPA du champ professionnel**

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux d'entretien de l'environnement

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux forestiers